

H. J. Bawant
Bismarck



CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITÉ DE GRÉ À GRÉ
—avec—
L'ADMINISTRATION
POUR
L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

AVIS

L'abonnement à l'*Echo*, pour toutes les personnes ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 centimes par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclaté au prix de 75 cts. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pour frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

**Avantages et devoirs
Union St-Joseph de St-Hyacinthe**

Dès qu'un membre est inscrit sur les listes de notre Société et qu'il a satisfait à toutes les obligations concernant l'admission et la conduite comme membre, il jouit immédiatement de tous les avantages assurés à tous les membres même les plus anciens. Il faut excepter seulement le bénéfice de \$25.00 payable advenant le décès de l'épouse—lequel bénéfice n'est dû qu'à l'expiration d'une année à dater de l'admission et si le Sociétaire n'est endetté envers la Société d'aucune somme quelconque au moment de tel décès.

Ces avantages extraordinaires sont une des particularités de notre Société. En effet, quoique, la part du nouveau venu dans les versements soit encore insignifiante, il peut recevoir autant et aussi longtemps que ses confrères qui auront fourni de nombreuses cotisations. Les autres sociétaires ont épargné pour lui et l'association compte que lui-même

restituera plus tard l'avance qui lui a été faite.

Car, ne nous faisons pas illusion, une Société de Secours Mutuel—pas même l'Union St-Joseph—ne crée pas les ressources dont elle dispose en faveur de ses membres. Elles ne lui tombent pas du ciel ; elles sont uniquement le produit de l'épargne. Aussi est-ce un devoir pour eux d'acquiescer avec une scrupuleuse exactitude leurs cotisations, et de se rendre avec assiduité aux réunions où se discutent les intérêts communs ; car, il s'agit là d'administrer leur bien, le fruit de leur travail et les ressources qu'ils se préparent pour l'avenir.

Pour le même motif chaque Sociétaire doit s'appliquer à diminuer les charges de la caisse commune et, surtout, ne jamais chercher à se faire allouer à l'aide de procédés toujours blâmables, une indemnité à laquelle ils n'ont pas rigoureusement droit ou des libertés ou privilèges que ne permettent ni son but ni sa dignité.

Agir autrement, serait s'exposer à mettre la caisse commune, un jour ou l'autre, dans l'impossibilité de donner à d'autres malades les secours auxquels ils ont droit. Tout abus de ce genre comme dans la conduite généralement quelconque d'un chacun envers la Société est un acte déloyal et un véritable mal.

Les Sociétés de Secours Mutuel sont faites pour les hommes laborieux, pour les honnêtes pères de famille ; les paresseux, les gens peu scrupuleux doivent en être exclus pour leur intérêt matériel comme dans celui de leur dignité.

Notre Journal

Nous affirmons que notre journal est expédié régulièrement chaque semaine à tous et chacun de nos confrères membres de l'Union St-Joseph comme à tous les autres souscripteurs—à l'adresse par eux indiquée. S'il n'arrive pas toujours à destination, nous prions les intéressés de voir par eux-mêmes au bureau de poste de leur endroit en même temps qu'ils nous signalent une irrégularité. Nous les aiderons toujours à obtenir justice et, s'il y a

tant soit peu de notre faute, nous nous ferons un devoir de corriger. Il faut aussi donner bien exactement son adresse au complet et avertir l'administration si l'on change de domicile, indiquant en même temps l'endroit que l'on vient de quitter.

Une Société de Secours Mutuel

L'Emulation Chrétienne de Rouen, (France)

STATUTS (Suite et fin)

Obligations de la Société envers ses membres

34° L'inhumation est la même pour les membres des deux sexes ; une députation d'Associés, dont le nombre est déterminé par le Conseil, y est convoqué ; de même qu'à celle des membres honoraires, lorsque la famille n'adresse la demande.

Hors la ville, l'Administration peut se dispenser de pourvoir à cette inhumation, si elle le juge convenable, en payant une somme de 40 fr. à la famille.

Il est accordé à la veuve d'un sociétaire ou à ses enfants orphelins, âgés de moins de douze ans, une somme de 5 fr. une fois payée.

Cette indemnité sera doublée, soit lorsque le décédé laissera une veuve et un orphelin, soit lorsqu'il laissera plusieurs orphelins.

Le secours de 5 fr. sera dû au Sociétaire perdant sa femme, si celle-ci, lors de son décès, faisait partie de la société.

35° Le fonds social se compose :

- 1° Des versements des Sociétaires participants ;
 - 2° De ceux des membres honoraires ;
 - 3° Des subventions accordées par l'Etat, le Département et la Commune ;
 - 4° Des dons et legs particuliers ;
 - 5° Du produit des fonds placés ;
 - 6° Du produit des amendes.
- 36° Les hommes seuls ont droit aux fonds placés à la Caisse des dépôts et consignations pour la retraite.

Les femmes et les enfants ont, comme fonds de réserve sur le mon-

tant des capitaux disponibles, l'excédant des recettes sur les dépenses à partir du 1er janvier 1860, d'après le compte des fonds titulaires qui leur est ouvert à l'état de situation générale, dressé chaque année.

Ce fonds de réserve, destiné à venir en aide aux infirmes et aux vieillards de la Société des femmes, s'accroît de tous les dons faits avec affectation spéciale aux femmes et aux enfants.

37° La police de toutes les réunions appartient exclusivement au Président.

En cas d'absence, le Vice-Président d'administration qui le remplace a les mêmes attributions.

38° Sera passible d'une amende de 1 à 10 fr. :

- 1° Celui qui troublera le cours des séances, se présentera en état d'ivresse ou prendra la parole sans l'avoir obtenue ;
- 2° Celui qui sera signalé comme s'enivrant fréquemment et aura été vu en cet état sur la voie publique ;
- 3° Celui dont la conduite envers son prochain sera notoirement reconnue répréhensible ;
- 4° Celui qui, dans une réunion de la Société, aura soulevé une question politique ou religieuse ;
- 5° Celui qui aura trompé sciemment la Société ou favorisé volontairement les fraudes ou les fausses déclarations des Sociétaires.

S'il y a récidive, ou que les faits aient causés un préjudice réel aux Sociétaires ou à la Société, le membre pourra être exclu.

Toutes les condamnations seront prononcées par le Conseil, qui, après avoir entendu les explications fournies par le contrevenant, en délibérera en son absence et n'infligera les peines qu'à la majorité des trois quarts des votants.

Lorsqu'un Sociétaire refusera de se rendre devant le Conseil, celui-ci le condamnera par défaut, après lui avoir infligé une amende de 1 fr. pour son manque à la citation.

39° Toute proposition tendant à modifier les présents Statuts devra être soumise au Conseil administratif, qui jugera à la majorité des trois quarts des membres en exercice s'il doit y être donné suite.

En cas d'affirmative, les Statuts

seront modifiés par une Commission composée du Conseil administratif, auquel se joindront dix membres nommés en Assemblée générale et le Conseil honoraire.

40° La Société ne peut se dissoudre sans l'autorisation du gouvernement : elle subsistera aussi longtemps qu'elle rendra les services en vertu desquels elle est établie.

L'orgueil, cause du mépris

L'orgueil, cette source féconde et malheureuse de nos mépris, est une de ces passions dont on ne guérit que bien difficilement ; la déraciner du cœur, c'est le triomphe de la religion.

Les plus excellents remèdes que la raison et la religion nous offrent contre la fierté méprisante que l'orgueil nous inspire, c'est de moins penser à nos bonnes qualités qu'à nos défauts, et plus à ce qui nous manque qu'à ce que nous possédons. Souvent nous n'estimons si peu les autres que parce que nous nous estimons trop. Au lieu de ramener notre attention sur ce que nous valons, portons-la sur les bonnes qualités des autres. Pourrions-nous encore nous prévaloir de quelque chose, si nous voulions faire réflexion que mille personnes valent mieux que nous ?

Si ce sont des qualités naturelles, qui vous inspirent tant de complaisance pour vous-même et tant de mépris pour les autres, songez que ces avantages ne sont pas le prix de votre vertu ni l'ouvrage de vos mains, mais des présents de l'Auteur de votre être. Ce que nous avons ne vient pas de nous ; et, si nous l'avons reçu, pourquoi nous en glorifier ? pourquoi mépriser ceux qui ont été moins bien partagés que nous ? Il est souvent plus dangereux d'avoir ces avantages, qu'il est honteux de ne les avoir pas, parce qu'il est facile d'en abuser ; et l'on en rendra un compte si sévère à celui de qui on les a reçus, qu'on doit plutôt en concevoir de la crainte que de la vanité.

Est-ce l'étendue de vos connaissances ou les lumières de votre esprit qui vous rendent si fier et si méprisant à l'égard de ceux qui en ont aussi et que vous croyez en avoir moins que vous ? Mais, être infatué de soi, dit La Bruyère, et être fortement persuadé qu'on a beaucoup d'esprit, est un accident qui n'arrive guère qu'à celui qui n'en a point, ou qui en a peu.

Cet esprit, d'ailleurs, qui devrait faire notre plus grande gloire, est souvent pour nous un sujet de confusion par les préjugés, les entêtements, les opinions fausses dont il est rempli ; par les absurdités et les extravagances dans lesquelles il se surprend lui-même et qui lui échappent comme malgré lui. Un rien peut aussi le déranger ; et ce qui doit bien humilier cet orgueil, c'est que les plus grands esprits ont souvent eu des atteintes de folie. Le célèbre Pascal, génie sublime, croyait toujours voir un abîme à son côté gauche, et y faisait mettre une chaise pour se rassurer. Ses amis avaient beau lui dire qu'il n'y avait rien à craindre,

que ce n'était que les alarmes d'une imagination épuisée par une étude abstraite et métaphysique ; il en convenait avec eux et, un quart d'heure après, il se creusait de nouveau le précipice qui l'effrayait.

C'est louer moins qu'on ne croit, que de dire d'une personne qu'elle a beaucoup d'esprit, si l'on ne peut ajouter qu'elle en fait bon usage. Combien de gens qui, pour avoir trop d'esprit, n'ont pas le sens commun !

Comité de Régie

LUNDI, 7 nov. 1892.

Présidence de H. Langelier, écr. Président.

Présents : MM. E. Clapin, J. Leduc, Ls. Cordeau, J. B. Hévey, F. Lajoie, H. Langevin, J. Marsan, J. H. Blanchard, J. Benoit et J. A. Cadotte.

Après lecture et sur proposition de M. Jos. Leduc, appuyé par M. Jos. Marsan, le dernier rapport est approuvé

Application pour bénéfices de M. Albert Chagnon, 28 octobre.

Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été par eux fourni.

Timothée Adam, du 7 oct. au 21 oct., \$3.00.

Charles Moison, du 24 oct. au 7 nov., \$6.00.

Pierre Hébert, du 22 oct. au 7 nov., \$5.50.

Irénée Choquette, du 24 oct. au 7 nov., \$6.00.

Jos. Cabana, du 24 oct., au 7 nov., \$6.00.

Ovila Côté, du 24 oct. au 7 nov., \$6.00.

Joachim de Langis, du 24 oct. au 7 nov., \$6.00.

Alfred Tanguay, du 24 oct. au 7 nov., \$6.00.

Jean Benoit, du 31 oct. au 7 nov., \$3.00.

Louis Laporte, du 24 oct., au 7 nov., \$6.00.

Octave Lajoie, du 24 oct. au 7 nov., \$6.00.

Sec.-Trés., (indemnité d'octobre), \$12.50.

Demande pour admission et certificats requis pour M. :

François Beaugard, cultivateur, 27 ans, St-Hugues.

Les certificats de MM. Ls Fournier, mécanicien, 28 ans, St-Hyacinthe et Onésime Trotter, Sacristain, 34 ans, Ste-Cécile de Milton, sont laissés sur la table jusqu'à une prochaine séance pour compléter certains détails.

Et le comité s'ajourne.

Société de Secours Mutuel

Association des comptables du commerce et de l'industrie du département de la Seine

STATUTS

L'association a pour but :

1° De procurer des emplois à ceux de ses membres qui en sont dépourvus, et au commerce et à l'industrie de bons employés compta-

bles, dont la moralité et les capacités soient irréprochables.

2° De fournir des secours, soit en nature, soit en argent, à ceux des comptables sociétaires qui seraient malades, et à ceux que l'âge ou les infirmités rendraient impropres à continuer leur profession.

3° De venir en aide, par tous les moyens dont elle pourra disposer, aux veuves et aux orphelins des Sociétaires décédés.

4° De constituer un fonds de retraite en faveur de ses membres.

En conséquence, et en vue d'arriver à ces fins, ont été établis les Statuts ci-après, auxquels les Sociétaires s'engagent à se conformer en tous points.

1° La Société a pour titre : Association des comptables du commerce et de l'Industrie du département de la Seine.

2° Son administration est celle d'une Société Anonyme.

3° Le nombre des membres de l'Association est illimité.

4° Pour être admis comme sociétaire titulaire, il faut être âgé de 21 ans au moins et de 50 ans au plus, être pourvu d'un emploi de comptable dans une maison de banque ou de commerce, ou dans une administration publique ou privée du département de la Seine, avoir une moralité parfaitement établie et être présenté par deux membres honoraires ou deux sociétaires titulaires qui apostilleront la demande du candidat, en attestant qu'il unit toutes les conditions exigées.

Le candidat devra, dans la huitaine de sa demande, se présenter chez l'un des médecins de l'Association, à l'effet de faire constater, à ses frais, l'état de sa santé. Le Conseil ne statuera qu'après avoir reçu le rapport du médecin, que ce dernier adressera directement à l'Association.

5° Pourront être admis comme sociétaires aspirants : les mineurs âgés au moins de 18 ans, pourvus d'un emploi de comptable et réunissant le surplus des conditions exprimées en l'art. 4. Ils prendront le titre de Sociétaires titulaires à l'époque de leur majorité. Jusque-là, ils ne pourront faire partie du Conseil d'administration, ni prendre part aux délibérations des Assemblées générales, si ce n'est avec voix consultative seulement.

6° Les demandes d'admission devront être adressées au Conseil d'administration de l'Association ; elles resteront affichées pendant 15 jours au Siège de la Société, sur un tableau à ce dessin.

Le Conseil, après avoir recueilli sur le compte du postulant tous les renseignements propres à éclairer sa religion, statuera sur son admission dans sa première réunion de chaque mois.

Dans le cas où un candidat ne pourra faire apostiller sa demande d'admission, faute de connaître deux sociétaires, le Conseil d'administration avisera, de concert avec lui, à suppléer à ce manque de formalité.

7° Les admissions devront être prononcées par le Conseil d'administration, et pour devenir définitives, être approuvées par l'Assemblée générale : néanmoins le candidat

prendra rang dans l'Association à partir du jour de son admission par le Conseil.

8° Le Conseil pourra admettre comme membres honoraires les chefs de maisons de banque, de commerce ou d'administration, et en général toutes les personnes qui, par leur position sociale, leurs lumières et leur probité, pourraient contribuer à accroître la prospérité de l'Association, multiplier les services qu'elle est appelée à rendre au commerce en général et à chacun de ses membres en particulier.

Les membres honoraires, au moment de leur admission, devront s'engager à payer annuellement une somme de 24 fr. Ils pourront devenir membres honoraires perpétuels moyennant une cotisation unique de 240 frs.

9° En entrant dans la Société, chaque adhérent prend l'engagement de payer une cotisation mensuelle proportionnelle et telle qu'indiquée au tableau ci-dessous ; de plus, une prime d'entrée de 10 fr. qu'il acquittera, moitié en se présentant pour son admission dans l'Association, et moitié le troisième mois de son admission.

Admis à l'âge de	Combien par mois		Et combien pendant	Total	Total	Années
	Pendant	Total				
18	3 26	926	2 11	264	1200	37
19	3 28	1008	2 8	192	1200	36
20	3 30	1080	2 5	120	1200	35
21	3 32	1152	2 2	48	1200	34
22	4 1	48	3 32	1152	1200	33
23	4 4	192	3 28	1 08	1200	32
24	4 7	336	3 24	864	1200	31
25	4 10	480	3 20	720	1200	30
26	4 13	624	3 16	576	1200	29
27	4 16	768	3 12	432	1200	28
28	4 19	912	3 8	288	1200	27
29	4 22	1056	3 4	144	1200	26
30	4 25	1200	3 4	144	1200	25
31	5 4	240	4 20	960	1200	24
32	5 8	480	4 15	720	1200	23
33	5 12	720	4 10	480	1200	22
34	5 16	960	4 5	240	1200	21
35	5 20	1200	4 5	240	1200	20
36	5 5	360	5 14	840	1200	19
37	6 10	720	5 8	480	1200	18
38	6 15	1080	5 2	120	1200	17
39	7 4	336	6 12	864	1200	16
40 à 50	7 10	840	6 5	360	1200	15

La cotisation sera due à partir du premier jour du mois qui suivra l'admission du Sociétaire par le Conseil d'administration.

En entrant dans l'Association, chaque sociétaire contracte l'obligation morale de faire tous ses efforts pour son développement ; il doit coopérer de tous ses moyens à l'œuvre commune et proposer au Conseil d'administration toutes les mesures qui lui paraîtront propres à accroître sa prospérité.

10° Tout membre participant obtiendra une pension de retraite, s'il a fait partie de l'Association pendant 15 ans au moins et s'il a acquitté une somme de 1,200 francs, et s'il a atteint l'âge de 55 ans.

La somme de 1,200 francs est payée par cotisations mensuelles, proportionnelles à l'âge du sociétaire lors de son entrée dans la société conformément au tableau ci-dessus.

11° Tout sociétaire quittant le département de la Seine pourra cot

tinuer à faire partie de l'Association, en s'obligeant toutefois à payer la cotisation à Paris, sans frais.

12° Le préposé à la recette des cotisations sera tenu de se présenter au domicile des sociétaires une fois seulement chaque mois. Si, pour quelque motif que ce soit, le sociétaire ne s'est pas acquitté à la première requisition, il devra le faire avant le dernier jour du mois, au bureau de l'Association ; faute de quoi il sera tenu de payer en outre 50 centimes à titre d'amende.

13° Les sociétaires malades ou sans emploi pourront, sur leur demande, obtenir du Conseil d'administration les délais qui leur seront nécessaires pour payer leurs cotisations : ils pourront même être dispensés de les payer pendant tout le temps que dureront les causes énoncées ci-dessus.

14° La Société reçoit, à titre de dons volontaires, toutes les sommes qui lui sont offertes par les membres honoraires et participants.

Les noms des donateurs seront cités dans le rapport fait à la première assemblée générale.

(A suivre)

La justice

L'idée du juste consiste dans la conception la plus ample, la plus profonde et la plus haute, la plus pleine du respect dû à la liberté des autres — et la justice est de traduire ce respect en acte.

Ainsi, n'enlever à personne une part quelconque de sa liberté, voilà la règle pratique de la justice ; mais ce n'est que celle d'une justice négative et inerte ! Il y a une justice bien supérieure à celle-là — positive et agissante, vraiment vivante, vraiment humaine ; il y a la justice qui veut pour les autres toute la liberté que l'on veut pour soi et qui consiste à aider les autres à obtenir toute cette liberté.

ST-PIE

Il y a quelques jours, notre Succursale en cette paroisse faisait bénir, pendant la messe paroissiale du dimanche, une magnifique bannière confectionnée à St-Pie même et payée, partie par les libéralités de nos confrères y résidant, partie par les bénéfices d'une soirée organisée par eux de concert et avec le concours d'amis bienveillants de la Société.

Nous sommes heureux de trouver à St-Pie, comme à Acton-Vale, à St-Hugues et en maints autres endroits, un dévouement aussi entier aux intérêts et à la gloire de la Société.

Emploi demandé

Un commis d'expérience dans le commerce général et membre de l'Union St-Joseph, aura besoin d'une situation en décembre prochain. Bons certificats et bien recommandé.

BIBLIOGRAPHIE

[Voir annonce L. A. Choquet et frère]

L'Association Catholique, revue des questions sociales et ouvrières, 17e année. Sommaire du No. du 15 octobre 1892.

A la conquête de la liberté, I. Roman. De la liberté pendant le Moyen-âge, l'ancien régime et la Révolution. Danza : Les caisses rurales en Alsace. H. C. Lamarche, du socialisme en Allemagne, Sigur Lamoinjon. Chronique : I. Faits religieux. Le mouvement catholique. II. Faits politiques. III. Le mouvement social.

Aperçus et documents sociaux. Les grèves de Lens et de Carmaux. La propagande socialiste dans les campagnes. La laïcisation jugée par un libéral. La réorganisation corporative et les revendications des municipalités socialistes. La crise Sociale aux Etats-Unis.

Chronique Bibliographique. I. Revues. II. Bibliographie.

Le droit mis à la portée de tout le monde, par le professeur Emile Acolas. Douze fascicules brochés, in-12 sous les titres suivants : L'idée du droit.—Les successions.—Les contrats.—La propriété.—Les servitudes.—Les actes de l'état civil.—La propriété artistique et littéraire.—Les tutelles.—Le contrat de mariage.—Les obligations des commerçants.—Les dénis et les peines.—Le droit de la guerre.

chaque fascicule est, pour ainsi dire, un traité complet de la question qui lui sert de titre. C'est réellement le droit, dans ses principes, mis à la portée de tout le monde—dans un style clair et précis, sous un format commode et d'une exécution typographique parfaite comme le sont, d'ailleurs tous les ouvrages sortis de la maison Ch. Delagrave, éditeur, 15 rue Soufflot, à Paris.

NOVEMBRE

Table with 2 columns: Description, Amount. Contribution mensuelle... 40. Décès Louis Monjeau... 25. Total à payer... \$0.65

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'ECHO, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE, Grand Président.

Maison à vendre

Au village Laprovidence, tout près le pont dit Barsalou, cette magnifique propriété [ci-devant occupée par feu M. le Shériff Adam] consistant en un terrain de 80 x 150 pds avec la maison et autres bâtisses y érigées, le tout en parfait ordre. Conditions des plus avantageuses.

S'adresser à J. A. CADOTTE, Huissier

Avis importants

Aux membres résidents en la Cité de St-Hyacinthe

Le Secrétaire-Trésorier, par lui-même ou par un représentant dûment autorisé, se tiendra à la salle (soubassement de la cathédrale) chaque dimanche immédiatement après la grand-messe pour y faire la perception de toutes les sommes dues à la Société.

On peut aussi payer en aucun autre temps, au domicile du dit Secrétaire-trésorier, no 1, rue Claude et s'y procurer toutes les formules ou informations dont on pourrait avoir besoin.

Téléphone 114. JOS. A. CADOTTE, Sec.-Trés.

L'ECHO, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication," sous le contrôle, pour la rédaction, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALIME, Président. H. LANGELIER, Secrétaire. J. A. CADOTTE, Administrateur.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

EUG. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la "Tribune."

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argentines, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

ECHOS

En visite.—Le R. P. Gauthier, Prieur de la maison des Dominicains, à Ottawa, est arrivé à St-Hyacinthe.

—Le R. P. Mohon, Dominicain Prieur du convent de Lewiston, est aussi de passage en cette ville.

Tournée apostolique.—Le R. P. Royer, O. M. I., doit arriver ce-jours-ci à Québec, de retour du Nord-Ouest, où il a passé cinq mois à prêcher des retraites au séminaire de Saint-Basile, aux révérends Pères Oblats de St-Albert et du Manitoba, aux communautés de ces contrées, et aux fidèles qui fréquentent les cathédrales de Mgr Taché et de Mgr Grandin. C'est une véritable tournée apostolique que vient de faire le R. P. Royer.

Tournée d'inspection.—Le professeur Robertson, commissaire des industries laitières du Canada, doit partir en décembre prochain pour l'Angleterre, en vue de démontrer aux bureaux de commerce des principales villes de la Grande-Bretagne la qualité supérieure des produits laitiers canadiens dont dispose le Canada et attirer l'attention de ces bureaux sur les ressources générales de notre pays.

Son voyage aura aussi pour but d'engager les hommes de bonne volonté, pouvant disposer d'un certain capital, à immigrer au Canada où l'industrie laitière leur offre toutes les chances de succès.

Cette semaine, l'exportation du beurre et de fromage, sortant des différentes branches d'industries laitières établies à Ontario, au Nouveau-Brunswick et à la ville du Prince-Édouard se compose ainsi : 150,000 livres de fromage et 35,000 livres

de beurre. Ce ne sont que des échantillons envoyés à Liverpool, Londres et Manchester, dans le but d'en faire connaître la qualité.

L'hon. J. A. Ouimet.—L'honorable M. J. A. Ouimet, ministre des travaux publics, et Mme Ouimet, sont partis pour New-York. M. Ouimet profitera de son voyage en cette ville pour faire personnellement l'inspection des services des stations de quarantaine, en étudier le fonctionnement et le développement, afin d'en faire au Canada ce qu'ils ont fait ailleurs le plus profitable.

Pour le Nord-Ouest.—Une compagnie d'hommes et de vaches a été formée, il y a quelque temps, à Charlotteville, P. E., dans le but d'entreprendre des exportations agricoles au Nord-Ouest.

Fête des étudiants.—Les étudiants de Montréal, ont célébré, samedi soir, par un grand concert au Parc Sohmer, le 51ème anniversaire de la fondation de l'école de médecine. Soixant-cinq personnes ont participé en face de la bibliothèque de la ville dans les rues en bon ordre et en chantant jusqu'au Père.

Un programme spécial avait été préparé et nous devons dire que les étudiants en ont fait la plus grande partie des frais.

Dans le cours de la soirée, M. L. O. David, au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste présenta un superbe drapeau. L'accompagnement de douze quatuors remarqué qui furent très bien accueillis. Cette jeunesse si vive et parfois si turbulente, a dit M. David, doit un jour figurer parmi nos grands hommes. Plusieurs étudiants ont été les héros et sont morts pour leur patrie. Recevez ce drapeau ; ces trois couleurs aimées de la France, doivent faire battre vos cœurs. Il est ligne de vous et vous êtes à gauche de lui. L'association ne craint pas de vous offrir ce drapeau, sachant qu'elle le place dans le chemin de l'honneur.

Les étudiants eurent en chœur : "Vive la France !"

Les présidents des étudiants, M. J. Tétreault, s'adressant alors à M. David, le remercia et lui offrit un cadeau et lui dit : Soyez assuré que le drapeau que vous venez de nous présenter sera toujours porté dans le chemin de l'honneur.

Ce drapeau est sous le modèle du drapeau réglementaire de l'armée française ; il est en soie avec rampe beige, armoiries d'une lance dorée et avec oravate portant l'inscription suivante : "Étudiants en médecine, 1842-1892." Le tout frangé d'or.

Cette date est en commémoration du cinquantième anniversaire de la fondation de l'enseignement médical à Montréal.

Presque centenaire.—M. Vital Récho, un Canadien-français de Rochester, N. Y., vient de célébrer le quatre-vingt-dix-neuvième anniversaire de sa naissance.

Il est né à Nicolet, le 25 octobre 1794, et a épousé en 1820, à l'église Notre-Dame, demoiselle Hélène Hébert, d'origine suisse. Il est parti de Montréal pour se rendre à la Baie, de là il partit pour Portland et finalement s'établit à Rochester.

En 1831, lord Aylmer lui donna une commission dans la marine, mais en 1837, il se rangea du côté des rebelles.

M. Récho dit qu'un grand nombre de ses ancêtres ont été un siècle. Et comme il est en bonne santé, il compte bien vivre aussi vieux qu'eux. Il pourra dire alors qu'il est né dans un siècle, a vécu dans le second et est mort dans le troisième.

M. Récho promet de vivre encore cinquante ans.

Il est démocrate en politique.

DECOUVERTE DE L'ARCHE DE NOÉ

SUR LE MONT ARARAT

Le siècle qui va finir ne sera pas seulement remarquable par ses chemins de fer, par ses nombreuses applications de l'électricité, ses merveilleuses inventions dans l'industrie, les gros budgets et les grèves, il aura une autre gloire : les découvertes faites par les savants explorateurs des monuments et des inscriptions des peuples détruits.

Depuis les travaux de Champollion, quels progrès n'a-t-on pas fait pour déchiffrer les hiéroglyphes d'Égypte et les caractères cunéiformes des Assyriens ? Français, Anglais, Allemands, se disputent la palme de ces études, si pénibles et si intéressantes, qui viennent enrichir nos musées. Bientôt, le passé n'aura plus de secrets, et nous connaîtrons l'histoire des coutumes, les monuments de ces vieilles populations dont il reste à peine un vague souvenir. L'histoire est en même temps se refaire avec une saine critique, et bien des erreurs sont rectifiées. Non, siècle, malgré ses fautes, aura bien mérité de la postérité.

Ces études ne se poursuivent pas seulement en Orient, mais encore dans le nouveau monde, surtout dans le Mexique, le Yucatan et le Pérou. À l'occasion du centenaire de l'arrivée de Christophe Colomb dans le monde inconnu, les journaux américains s'occupent des populations qui habitaient le pays, et l'exposition de Chicago fourmille de curieux spécimens de leur civilisation avinée. Ce ne sera pas à une des moindres attractions de cette exposition universelle.

Mais, pour retourner à l'Orient, voici une découverte qui soulèvera bien des critiques dans le monde savant. Je ne puis en garantir l'authenticité, je donne les faits tels que je les trouve dans le *New York Herald* du 13 juillet et le *Journal* le prend dans le *Farefrancisco* *examiner*. Si l'on persistait à douter, on en fait d'organiser une expédition pour le mont Ararat. C'est moins loin que le cercle polaire, cela offre moins de frais et de difficultés, et la question vaut la peine d'être révisée.

Une antique tradition nous apprend que l'arche de Noé s'arrêta sur le mont Ararat, et que les enfants de Noé en quittant l'arche descendirent vers le sud. La situation de l'Ararat est bien connue, et sur les cartes on le trouve dans le groupe de montagnes, qui s'étend de la mer Noire à la mer Caspienne, par le 40^e degré de latitude nord et le 43^e degré de longitude est. Son accès ne doit pas être aisé, car les neiges le recouvrent et le terrain est très accidenté. On pourrait y arriver mieux qu'au mont Blanc.

Le Rév. Joseph Nouri, docteur en théologie et en droit canon, architecte de Babyrou, délégué pontifical du Malabar, est arrivé à San Francisco, par le steamer le *China*, au commencement de Juillet ; il a reçu de nombreuses visites à son hôtel et a donné les plus minutieux détails de son ascension au mont Ararat, en désignant le jour et l'heure de la découverte ainsi que les personnes qui l'accompagnaient, il a fait un dessin de la montagne et fourni tous les renseignements qu'on lui demandait. C'est un homme très instruit et d'une grande énergie ; il parle seulement de ce qu'il a vu, et son récit mérite confiance.

« Je n'ai rien dit encore de cette découverte dans les journaux, et je n'en ai parlé qu'à peu de personnes dans l'Isle. Si je n'ai pas annoncé cette découverte, c'est que le peu de personnes auxquelles j'en ai parlé en riaient et ne voulaient pas me croire. C'est pourquoi, je m'abstiens d'en rien dire à moins que l'on ne m'en interroge ; mais je me confie dans l'avenir pour la justification de ce que je dis.

« C'est le 25 avril, vers deux heures après-midi que j'ai enfin vu l'arche sur la

montagne. J'avais avec moi Kahrman, Augustino, Ahanos, Assyriens chrétiens et des mahométans, maîtres des chèvres et guides de la caravane. Nous avions voyagé lentement, avec de pénibles efforts, sur les flancs de ce cône, qui s'élève à 18 090 pieds (un peu plus de 5 000 mètres). Nous avions auparavant, en mars, tenté l'ascension de ce pic par un autre côté, et nous étions descendus sans pouvoir réussir.

« A la fin d'avril, la neige avait fondu en partie, et nous marchions à l'aide de grands bâtons, d'un bois très dur du Duristan, sur les frontières de la Turquie et de la Perse. Je marchais en tête, me dirigeant vers le nord-est, j'étais arrivé à la hauteur de 16 000 pieds. Mes compagnons étaient en arrière de 1 000 pieds ; je m'avançai encore mille pieds plus haut, et je n'étais plus qu'à 1 000 pieds de la cime. J'observai alors à l'œil nu qu'il y avait une couleur particulière qui ne ressemblait en rien à la blancheur de la neige sur la pointe du pic.

« Frappé de cette bizarrerie, je pris ma oigrette et m'avançai encore 2 ou 300 pieds, en tournant vers le nord, et je fixai mon attention sur cette tache noire. Je reconnus alors que j'étais en face de l'arche, une grande barque, dont une partie, la plus exposée à la neige, était en pleine vue ; je fis le tour du pic et je la reconnus dans toute sa dimension. Le vaisseau avait plus de 300 pieds de long et sa hauteur était de 100 pieds, il y avait comme une petite tour au milieu, et sur les flancs des espèces de fenêtres. La toiture est écartée au milieu par la neige mais on voit des traces sur les deux extrémités. Le temps était très clair et les rayons du soleil chauds, la neige céda sous les pieds, et malgré cela, à cette hauteur, on sentait un air vif et froid.

« J'étais dans un état indescriptible d'admiration. C'était bien l'arche dont parle nos saintes Écritures, et quoique je n'aie jamais douté de leur véracité, j'étais heureux de ce témoignage pour confondre ceux qui ne croient pas. Je fis le tour du pic, je considérai l'arche sous toutes ses faces ; il n'y avait rien de remarquable à l'extérieur ; l'atmosphère était limpide et il était impossible de se faire illusion.

« Je restai longtemps dans cette muette contemplation, prenant les mesures et me préoccupant bien de la forme de l'arche, qu'il m'aurait été donné de découvrir après plus de 4 000 ans d'existence et d'oubli. J'appris mes compagnons qui vinrent vérifier ma découverte ; ils firent un examen très sérieux, et reconnurent que c'était bien l'arche dont parle l'Écriture, et remercièrent le Tout-Puissant de cette immense faveur qui leur était faite.

« Je réjouis, nous étions dans la pleine jouissance de nos facultés, et rien ne troublait notre vue ; rien, dans mon existence ni dans la leur, n'était plus certain que ce que nous avons vu, et nous descendimes pleins de joie remerciant Dieu d'avoir réservé pour ce temps cette révélation.

Je n'ajouterai rien au récit du Rév. P. Nouri, que je traduis aussi fidèlement que possible : je le laisse aux critiques et aux commentaires du lecteur, et je passe à une autre découverte dans le New-Mexico.

RESOLUTIONS DE CONDOLEANCES

Les commissaires de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Rouville se sont réunis, mardi, en séance extraordinaire et ont adopté les résolutions suivantes :

Proposé par F. Boulais, secondé par M. Hamel et résolu : Que les commissaires ont appris avec un profond chagrin la mort subite de leur président, M. Dusseau, décédé le 30 octobre.

Proposé par Siméon Grenier, se-

condé par F. Boulais et résolu : Que les commissaires désirent témoigner à la famille du regretté défunt toutes leurs sympathies à l'occasion du malheur qui vient de la frapper.

Proposé par F. Boulais secondé par M. Hamel et résolu : Que copie des présentes résolutions soit insérée dans différents journaux.

M. HALDE, Secrétaire.

PRIX DU FROMAGE

Samedi dernier le marché au fromage était très actif à St-Hyacinthe qui comme on le sait, est un centre important pour l'industrie laitière. Le prix est monté à 1 ½ la livre, et le professeur Robertson, le commissaire fédéral, qui était de passage en cette ville, a remarqué qu'ici nous avons atteint le plus haut chiffre d'Ontario. Il ajouta aussi que nos progrès étaient remarquables et que cette année, nos fromages pouvaient marcher de pair avec les meilleurs produits de notre province sœur.

A St-Hyacinthe 5 000 bûches de fromage équivalent à 300 000 livres ont été vendus samedi, à 10 ¼ et 10 ½ centimes.

C'est un résultat magnifique.

NOTES ASTRONOMIQUES

Novembre, 189 — Le 2, conjonction de Jupiter avec la Lune. — Le 3, la Lune au zénith descendant. — Le 4, pleine lune qui sera alors au périhélie ; le 11^e jour, éclipse totale de Lune, visible en Canada — Les 5 et 6, marée extraordinaire ; ce qui amènera des tempêtes sur mer et en plusieurs continents. — Le 7, la Lune le plus loin au nord. — Le 10, conjonction Vénus avec Saturne — Le 12, Vénus au périhélie. — Le 14, conjonction de Saturne avec la Lune. — Le 15, conjonction de Vénus avec la Lune. — Le 17, conjonction d'Uranus avec la Lune. — Le même jour, la Lune au zénith descendant. — Le 18, la Lune à l'apogée. — Le 19, Nouvelle Lune — Le 21, Mercure en conjonction avec la Lune. — Le 22, la Lune, le plus loin au sud — Le 27, conjonction de Mars avec la Lune. — Le 29, conjonction de Jupiter avec la Lune.

En 1893, la Septuagésime, le 29 janvier, Les Cendres le 15 février, Pâques le 2 avril, l'Ascension le 11 mai, la Pentecôte le 21 mai, la Fête-Dieu le 1er juin.

Choses de partout

De retour—La révérende sœur Catherine Aurélie du Précieux Sang, Supérieure de la communauté des sœurs du Précieux Sang, est arrivée en cette ville, de retour d'un voyage de plusieurs mois à Portland, Oregon, où elle était allée fonder une maison de son ordre.

Personnel—Les Drs Palardy et Désey de St-Hugues, Gauthier d'Upton, Blanchet de St-Dominique, Biowa d'Aceton étaient en cette ville jeudi.

Revenus—Nous apprenons avec plaisir que MM. Samuel Bourgeois et Geo Côté, sont revenus en cette ville de l'États-Unis de Montréal.

Chemin de fer des Comtés Unis—M. E. P. Quirk, ingénieur en chef du chemin de fer des Comtés Unis dit qu'il a 17 milles de terrassements de faits, c'est à dire depuis Rougemont de Rouville, jusqu'à St-Hyacinthe, 8 milles de rails de posés.

On travaille en ce moment au terrassement entre Rougemont et St-Angèle où le chemin s'unira à Montréal, Portland et Boston. On espère qu'il y aura au mois de décembre 20 milles du chemin prêts pour le trafic. Les autres 10 milles seront prêts l'été prochain.

Obituaire—A Montréal, le 1er novembre courant, est décédée Dame Marie Louise Sentennes, épouse de P. E. Drouin, écrivain, avocat.

La défunte était la fille de feu M. H. T. Sentennes, en son vivant du Bureau du Protonotaire de Montréal, et la nièce du révérend curé Sentennes, de Notre-Dame.

La maladie a été que de quelques heures, mais cruelle et soufferte avec une résignation angélique.

« La mort des justes est précieuse devant le Seigneur »—R. I. P.

Syndicat des Fromagers du comté de Stanstead—Une assemblée du syndicat ci-haut nommé a eu lieu à Barnston, le 18 courant. Il y avait 11 fromageries représentées sur les 18 qui sont sous le contrôle du syndicat.

Les délégués présents, se sont montrés très satisfaits de la manière dont les affaires ont été administrées, et pour une première année, tous les propriétaires de fromageries, ainsi que les cultivateurs qui ont fourni le lait ont raison d'être très satisfaits.

Il a été constaté à l'évidence qu'il s'est manufacturé un quart de million de livres de fromages dans les 18 fromageries sous la direction du syndicat, et que la quantité en a été supérieure aux années passées.

Knowlton—On parle d'une manufacture considérable de voitures qui serait bientôt établie dans notre village par une compagnie au capital de \$30,000.

Lac Weedon—Des voleurs se sont introduits pendant la nuit, dans le magasin de M. Frs. Brière et ont enlevé, 8 poches de fleur, 1 quart de lard et quelques piastres mais dans le tiroir. On ne connaît pas encore les auteurs de ce vol.

Magog—La jeunesse de langue française de notre ville vient de se former en club auquel on a donné le nom de Mikado. M. J. B. L. mieux en est le président, et Mlle Louise Duval, le secrétaire.

Danville—M. Labonté, artisan de Danville, a été assailli par deux voleurs à Vevoisville, le 27 octobre, dans la nuit, à l'arrivée du train express de Québec. Ces malfaiteurs lui ont enlevé son portemonnaie contenant \$180. On n'a pu retrouver leurs traces.

Une rivière de feu—A Point Breze, trois hommes qui traversaient la rivière en canot, ont fait périr.

A environ 150 pieds de la rive, l'un d'eux alluma sa pipe et jeta l'allumette enflammée dans la rivière dont la surface était recouverte d'une certaine quantité d'huile, laquelle prit feu instantanément. Les flammes s'étendirent aussitôt. Le canot se trouva complètement entouré de feu et commença à brûler. Les trois hommes se jetèrent alors dans la rivière et cherchèrent à gagner la rive à la nage. Mais les flammes s'étendaient toujours et couvraient toute la surface de la rivière avant qu'ils aient pu atteindre la rive.

L'un de ces malheureux plongea alors sous l'eau, mais il ne revint plus à la surface. Ses compagnons qui avaient fait la même manœuvre à plusieurs reprises, réussirent à s'échapper, mais non sans avoir été horriblement brûlés aux épaules, aux bras et à la tête. Ils furent transportés

l'hôpital où leur état est considéré comme très critique... Le feu s'est étendu jusqu'à une grande distance sur la rivière.

Pénible accident - Un pénible accident a eu lieu samedi à St-Pierre. Il s'agit d'un jeune garçon de 15 ans, nommé Octave Aubin...

Pénible accident à Fort Kent - Une personne de Fort Kent écrit pour nous faire part d'un lamentable accident qui vient d'arriver dans cette localité.

Voici les faits : M. Damaso Ouellette était allé à la pêche avec son frère et son père, et comme ils étaient éloignés de toute habitation...

les Français résidant à l'étranger... ont intérêt à avoir, à Paris, un COMMISSIONNAIRE-CORRESPONDANT expérimenté et dévoué à leurs intérêts...

Restaurateur de Robson. Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément... Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes...

Liste officielle des officiers occupant les charges de Président et de Secrétaire de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe et dans ses succursales

- St-Hyacinthe: Président: H. Langelier. Sec-Arch.: J. B. Morin. Sec-Trés.: J. A. Cadotte. Roxton-Falls: Président: Joseph A. Petit. Sec-Arch.: Fabien Préfontaine. Sec-Trés.: Dr Alph. Brodeur. St-Damase: Président: Charles Fréchette. Sec-Arch.: Napoléon Graveline. Sec-Trés.: Z.T. Marchessault, N.P. Acton-Vale: Président: Georges Deslandes. Sec-Arch.: Elie Corbeil. Sec-Trés.: Victor Lapointe. St-Athanasie: Président: Ludger Mignault. Sec-Arch.: Hector Phaneuf. Sec-Trés.: Zéphirin Normandin. St-Hugues: Président: Alphonse Bonnin. Sec-Arch.: Joseph Lessard. Sec-Trés.: Hugues Bélanger. St-Théodore: Président: Téléphore Picard. Sec-Arch.: Louis Gauthier. Sec-Trés.: Napoléon Tanguay. St-Simon: Président: Edouard Cusson. Sec-Arch.: Arthur Laroche. Sec-Trés.: Jean-Bte Delorme. St-Dominique: Président: B. Lamontagne. Sec-Arch.: Ls Robitaille. Sec-Trés.: L. J. Dubois. L'ange-Gardien: Président: Revd. J. B. Durocher, ptre curé. Sec-Trés.: Roméo Vailancourt, M. D. St-Pie: Président: Jos. E. Cadieux. Sec-Archiviste: Ad. Chicoine. Sec-Trésorier: Jos. Em. Seney. Marieville: Président: M. Halde. Secrétaire: H. E. Poulin. Trésorier: J. Monty.

Actif de la Société. Avril 1. En caisse à St-Hyacinthe \$5,746.88. Dans les Succur. 313.05. En tout. \$7,059.93. Oct. 1, 92. Prêt à Œuvre et Fabrique N.-D. \$5,000.00. ARR.PP. Dominic. 1,500.00. A Acton-Vale. 55.60. A Marieville. 25.00. Dans les Succur. 338.71. Rés. mens. à St. H. 692.57. Valeur totale de la Société en espèces et obligations sus-mentionnées \$7,611.88. Donnant un surplus net, pour le semestre, de \$ 551.95.

Œuvre de Saint-Michel

Le R. P. FELIX voyant combien est grand le mal produit par les mauvaises lectures, a fait pour y remédier, autant que possible, l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, pour la publication et la vente des bons livres à bon marché.

CATALOGUE

On trouve dans le Catalogue, une courte, mais très substantielle notice sur chacun de nos ouvrages. Il n'est pas qu'on s'en doute compte d'un seul coup d'œil, de l'exactitude de nos prix que nul libraire ne saurait atteindre et que nos souscripteurs de la charité rendent seuls possibles.

L'Indicateur des Bons Livres

Paraissent tous les mois. PRIX DE L'ABONNEMENT: UN AN, 3 fr. 60.

Pour être Assuré il suffit de faire chaque année, au faveur de l'Œuvre de SAINT-MICHEL, une offrande de nos autres livres aux limites de 10 à 100 francs.

S'adresser à M. FÉLIX, Libraire-éditeur de l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL 85, rue de Rennes, à PARIS, (France).

LIBRAIRIE - CHARLES DELAGRAVE

15 Rue Soufflot, PARIS

Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur. - Matériel et Mobilier Scolaire. - Matériel de Dessin. - Enseignement des travaux à l'aiguille. - Atlas, Cartes et Globes Terrestres. - Livres de Prix et d'Étrennes. - Envoi franco du catalogue sur demande. - 23-4-'92.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE

Louis Vivès 13 - Rue Delambre - 13 PARIS, (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique: Ecriture Sainte - SS. Pères - Docteurs - Liturgie - Droit Canon - Théologie - Ascétisme - Philosophie - Controverse - Histoire - Vie des Saints - Divers - à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques. 25 Fév. '92.

SOCIÉTÉ BELGE DE LA TRAIRIE

Oscar Schepens, Directeur 16 - Rue Treurenberg - 16 BRUXELLES (Belgique)

Librairie générale. - Religion, Théologie, Philosophie, Histoire, Beaux-Arts, Sciences, Littérature, Romans, Livres classiques, etc. - La maison publie la Revue Bibliographique Belge: 4 fr. 91 par an (90 cents.) Le Catalogue est envoyé franco sur demande. 16 juil. '92.

CELESTINE

Scènes de la Terreur en Provence

IV L'ARRESTATION

Mais d'où vient la haine qu'il ressent pour le comte de Morelly? pourquoi cet acharnement à le poursuivre? quels rapports ont pu exister entre ces deux hommes si différents de sentiments et de caractère? qui fait triompher la scélératesse de l'un? qui fait de l'autre une victime désignée? ... Voilà ce qu'Anselme cherche vainement à s'expliquer.

Oracalla vient de se retirer. Le ragueletier, obéissant à l'ordre qu'il a reçu, introduit les prisonniers dans le sombre corridor ouvert devant lui. Anselme le suit, absorbé dans mille pensées sinistres, quand tout à coup il sent sa main pressée par une main d'homme. D'un mouvement rapide il se retourne pour connaître qui peut être assez généreux pour lui témoigner quelque intérêt dans une position si périlleuse; mais il ne peut apercevoir le visage d'un homme qui se tient immobile et silencieux à côté de lui. Couvert d'un large chapeau rond, l'inconnu semble, à dessein, se tourner de manière que, cachés dans l'ombre, ses traits ne puissent être distingués; et, s'apercevant du mouvement du vieillard, comme s'il craignait que quelques paroles ne vussent trahir sa présence mystérieuse, rapidement il regagne la place de l'orgie, et se mêle, avec une insouciance affectée, aux municipaux maintenant groupés, et discourant bruyamment autour d'un foyer ardent.

Cependant, à la lueur de la sourde lanterne qui les précède, les prisonniers cheminent calmes et résignés comme des victimes saintes que l'on mène au martyre. A droite et à gauche, sur leur passage, sont pratiquées des portes à longs barreaux de fer, à travers lesquels des soupirs, des chants, des imprécations, des prières et des blasphèmes, s'échappant au milieu des ombres, annoncent des centaines d'infortunés de tout âge, de tout sexe, de tout rang, entassés comme suspects, dans les cachots de la Terreur, attendant, avec courage ou désespoir, la fin d'un drame terrible qui doit avoir pour inévitable dénouement: l'échafaud! Après quelques minutes de marche sous cet horrible corri-

dor, l'effrayant géolier arrive au milieu d'un espace circulaire donnant ouverture à deux escaliers, l'un ascendant qui conduit à une tour de la citadelle, l'autre plus étroit descendant dans de sombres souterrains. C'est par ce passage humide, espèce de couloir sépulcral, qu'il dirige ses pas. Plus de soixante marches, tantôt boisées, tantôt couvertes des éboulements des murs latéraux, sont bientôt franchies. Les deux compagnons d'infortune suivent en chancelant leur effroyable guide parviennent enfin devant une porte de fer grillée, basse, taillée en ogive, et s'ouvrant sur un cachot infect et profond.

« Voici votre demeure pour cette nuit, leur dit le noir géolier avec une hauteur insolente, et d'une voix qui fait retentir la voûte souterraine. Demain on s'occupera de votre sort ; mais, en attendant, point de vaine tentative d'évasion ; outre qu'il vous serait impossible de vous sauver, par mon poignard ! vous payeriez cher votre témérité, si vous l'entreprenez ? »

En disant ces mots, il poussa brutalement les deux victimes dans le cachot. La porte à l'instant s'est refermée ; la lourde serrure de fer a crié, et le satellite du crime a pesamment remonté l'escalier de cette effrayante catacombe.

Affreuse situation ! Une obscurité profonde règne autour d'eux ; une atmosphère épaisse et fétide pèse sur leur tête brûlante ; dans ce cachot humide, enfoncé à soixante pieds dans les entrailles de la terre, rempli d'araignées, de cloportes et de scorpions, sur un sol infect où croupit une eau fangeuse, sans regrets du passé, déchirés par les poignantes douleurs du présent, accablés par l'incertitude de l'avenir, vont-ils maudire les hommes, blasphémer le nom du Seigneur, invoquer le néant et se réfugier dans le suicide ? Non.

Un moment que les deux amis que le danger commun semble unir plus intimement l'un à l'autre, se tiennent étroitement embrassés ; puis tous deux à la fois, répètent un nom chéri : Célestine ! Célestine ! ...

« Seigneur dit Anselme, de la profondeur de l'abîme ou l'injustice humaine nous a plongés, j'élève vers vous ma voix suppliante ; j'ose vous implorer pour l'innocente créature que votre Providence a confiée à mes soins. O mon Dieu, protégez ce faible roseau comme l'orage qui s'élève pour le briser ! Seigneur, je vous le demande au nom de votre sang précieux, au nom de

vostra immense miséricorde !... Que le fer des bourreaux frappe ma tête, épuise tout mon sang ! mais sauvez, sauvez Célestine !...

— Mon Dieu ! mon Dieu ! répète avec un saint enthousiasme le comte de Morelly, que le fer des bourreaux trappe ma tête, épuise tout mon sang ! mais sauvez, sauvez Célestine !... »

A cette élévation pathétique de l'âme du vieillard, à cette prière brûlante de ferveur, à cette explosion de pieuse sensibilité, un long et morne silence succède, et quelque temps plongés dans l'extase d'une méditation religieuse, les deux malheureux semblent attendre du ciel, vers lequel leur cœur s'élève encore en muettes invocations, cette force morale et surnaturelle qui fait accepter et vaincre les arrêts de la justice divine, sévère quelquefois, mais toujours pleine de justice et de miséricorde.

La consolation ne tarde pas à descendre dans leur âme. Que ne peut la religion dans le malheur ! L'homme qui puise à cette Source inépuisable, le chrétien persécuté, accablé sous le poids des afflictions, y trouve abondamment le baume salutaire qui augmente la résignation et relève les espérances.

Anselme, à qui la piété est ardente et courageuse, rompt le premier le silence en ces termes :

« Comte de Morelly, il y a quelques heures, je n'espérais pas que notre voyage dût avoir un si déplorable résultat ; mais tel est le malheur de notre temps. Lorsque les hommes ont repoussé Dieu de leur cœur, lorsque l'audacieuse impiété a perverti par ses doctrines empoisonnées la société tout entière, lorsque les rois n'ont plus de trône, lorsque le Seigneur n'a plus d'autels, qui peut espérer de trouver sur la terre justice et protection ?

— Mon généreux ami, s'écrie le comte de Morelly, pardonnez-moi les maux qui viennent vous affliger. L'idée d'avoir causé votre malheur me torture et me fait mourir doublement.

— Mon cher comte, reprit Anselme avec sa bonté accoutumée, ne vous accusez pas d'une suite d'événements qui ont été indépendants de votre volonté. Pourquoi vous attribuer des événements que la Providence seule a préparés dans son impénétrable sagesse ?... Ah ! courbons nos fronts pour l'adorer, lorsqu'elle nous frappe, et subissons sans murmure les épreuves auxquelles elle nous soumet. »

« Comte de Morelly, reprend Anselme après un moment de silence, mais

vous connaissiez donc ce redoutable Caracalla avant notre arrestation ?... Si j'ai assez de titres à votre confiance, apprenez-moi ce qu'il est, et quelle cause excita son ressentiment.

— Me demander la cause de la haine de ce redoutable ennemi, dit le comte, c'est me demander le récit des malheureux événements de ma vie. Car, par une cruelle fatalité, dès mon enfance, le sort a voulu que cet homme de crime s'attachât à mes pas, comme un mauvais génie, toujours ardent à troubler mes félicités, à traverser mes plus chères espérances. Non content d'avoir accumulé sur ma tête toutes les infortunes et voué ma vie entière aux plus dévorants chagrins, ce scélérat dont l'âme est insatiable de meurtres, de forfaits, de vengeance, cherche encore aujourd'hui à se repaître du reste de sang qu'il n'a pu épuiser dans mes veines. Quoique le récit de mes maux soit affreux et doit renouveler toutes les tortures de mon cœur, je vais cependant combler votre désir que je ne puis refuser de satisfaire. »

VI

L'ASSASSIN.

Au milieu de profondes ténèbres, Anselme, assis sur la terre humide du cachot, prête une oreille attentive au comte de Morelly qui, après avoir un moment recueilli ses souvenirs, commence ainsi son histoire :

« Je suis né en France, unique héritier d'une des plus illustres maisons du royaume. Je n'ai point connu ma mère, qui mourut en me donnant le jour. Le comte de Morelly, mon père, jouissait d'une fortune considérable, et d'une immense considération qu'il s'était acquise par ses vertus privées, autant que par les nombreux services qu'il avait rendus à l'Etat. Je n'entrerai point dans les détails de mes premières années : il me suffira de dire qu'elles furent marquées par toutes les attentions délicates qu'un père tendre et vertueux se plaît à donner à son fils, pour le former non-seulement au monde, mais encore à la religion, qui seule fait sur la terre le véritable bonheur de l'homme.

« Pour exciter en moi l'émulation, sans laquelle on n'obtient souvent que des demi-progrès, on me donna pour compagnon d'étude le fils d'une femme de charge qui avait eu l'estime de mes parents, et qui la méritait par sa piété constante et par son dévouement à notre famille.

« Collard (c'était le nom du jeune homme) était loin d'avoir hérité des vertus de sa mère ; il avait un caractère d'astuce et de dissimulation on qui présageait déjà ce qu'il serait dans la suite, un monstre de cruauté. Une sombre taciturnité s'unissait en lui à un fonds d'irascibilité jalouse qui ne manquait jamais d'éclater dans les moindres circonstances. Joignez à cela un orgueil audacieux qui le rendait intraitable et remplissait son esprit des idées d'une sauvage et fière indépendance.

« Quoique mon père redoutât les suites d'un tel caractère, il voulut néanmoins qu'il fut traité avec tous les égards possibles ; qu'il devint

mon compagnon et mon ami, espérant à force de conseils et de bons traitements, adoucir l'esprit inquiet de ce jeune homme, pour lequel il éprouvait une véritable affection, en considération des services de sa mère.

« On nous avait donné pour gouverner un gentilhomme pauvre des terres de mon père : cet homme, nommé Montal, était dépourvu de toutes qualités morales. Agé de quarante ans, il passait pour très instruit dans les circonstances profanes, mais, sous les dehors d'une hypocrite humilité, il cachait un cœur rempli de tous les vices les plus méprisables. Debauché, faux, intéressé, il sut si bien composer son extérieur, qu'il était cité pour un homme respectable, et digne à tous égards de la considération publique. Mon père se laissa prendre à cette apparence de vertu ; et, comme chacun vantait les connaissances étendues de l'astucieux Protée, il n'hésita pas à lui confier mon éducation.

« Tel était le Mentor entre les mains duquel je fus livré, ainsi que le jeune Collard ; ou plutôt tels étaient les deux serpents que nous réchauffions dans notre sein, et qui devaient un jour nous dévorer. Ces deux personnages étaient bien faits l'un pour l'autre ; aussi Collard ne tarda pas à s'attirer la bienveillance de Montal, et peu de temps suffit pour les unir d'une étroite amitié.

« Montal affectait à mon égard une extrême sévérité, tandis qu'il usait envers Collard d'une grande douceur. En vain j'eusse tenté de m'en plaindre. Mon père était souvent absent, et, lorsque sa charge lui laissait la liberté de demeurer auprès de moi, son esprit était trop prévenu en faveur de mon gouverneur, pour que mes raisons eussent pu être du moindre poids. Persuadé de l'inutilité de mes réclamations, je résolus d'attendre un temps plus favorable, espérant que les événements viendraient un jour détruire la funeste prévention de mon père.

« Quelques années s'étaient écoulées sans qu'aucun événement remarquable fût venu justifier les craintes que j'avais conçues sur le danger de l'intimité croissante entre Collard et Montal, ainsi que sur les suites de l'antipathie qu'ils éprouvaient contre moi.

« Mais les ruses de l'hypocrisie sont tôt ou tard éventées, et le hasard me fournit enfin l'occasion de me convaincre que je ne m'étais pas trompé dans mes prévisions.

Nous habitons ensemble le château de Morelly, dont mon père était devenu depuis peu possesseur par la mort d'un oncle éloigné, dont il venait d'être l'unique héritier. Ce château, situé dans un vallon solitaire, s'élevait sur une éminence d'où l'on apercevait la mer, qui n'était qu'à peu de distance. L'éloignement de toute habitation, et les montagnes qui entouraient ce lieu, en faisaient un des sites les plus pittoresques et les plus déserts que l'on rencontre sur le littoral de la Méditerranée. Mon père était absent ; mais son re-

tour devait être prochain, puisqu'il avait, peu de jours avant l'époque dont je parle, envoyé au château, par un homme de confiance, une somme considérable d'argent, provenant de la succession qui lui était échue.

Un soir, je me promenais seul dans le parc; la nuit avait, depuis plus d'une heure, répandu ses voiles sombres sur la terre. Je marchais en silence, réfléchissant sur le mystère dont Collard et Montal paraissaient s'environner plus que jamais, lorsque, arrivé près d'un bouquet de jeunes arbrisseaux que la nature avait groupés à l'extrémité d'une allée, j'entendis la voix de deux personnes qui s'entretenaient vivement, quoique avec précaution. Comme je n'étais éloigné que de quelques pas, il me fut facile de distinguer le nom du comte de Morelly, mon père, que l'on prononçait d'un ton de mépris.

— Pourquoi, disait Collard, les hommes sont-ils divisés en deux classes, l'une privilégiée et heureuse, l'autre indigente et méprisée? Je ne trouve rien de plus odieux que cette distinction de richesses et de pauvres, de nobles et de prolétaires!

— Voilà pourquoi, dit Montal, si mes observations sont exactes, vous n'aimez guère les grands seigneurs.

— Je hais, reprit Collard, ces hommes de privilèges et d'intolérable vanité.

— Sans excepter même le comte de Morelly?

— Je le déteste comme les autres, puisqu'il est au-dessus de moi par sa naissance et sa fortune. J'ai toujours vu dans son opulence une insulte à ma misère.

— Il vous comble pourtant de bienfaits; sa bonté pour vous est celle d'un père.

— Dites d'un maître impérieux et sévère, dont la protection m'humilie. D'ailleurs, qu'a-t-il tant fait pour moi?... Il m'a retiré de l'indigence; mais ma condition en est-elle moins précaire? Et si un jour, par un de ces caprices familiers aux grands, il me retire sa protection, ne retomberai-je pas dans la misère?

— Ne comptez-vous pour rien l'éducation qu'il vous a fait donner?

— Et de quoi me servira-t-elle dans le monde, où l'homme n'est rien s'il est pauvre, ou il peut tout obtenir, s'il est riche ou grand seigneur?

— Il vous restera du moins une ressource: le travail.

— Je sais un moyen plus facile de corriger la fortune.

— Et lequel?

— Monsieur Montal, dites-moi, puisque le sort nous a refusé

les richesses, ne pouvons-nous pas nous approprier ce les des autres sans scrupule, dès que nous le pouvons sans danger? La nature fait tous les hommes égaux; la ruse et la force ont fait les riches. C'est donc user de justes représailles que d'oser reprendre un bien qui dut nous être commun, et dont nous avons été privés par une succession d'injustices qu'on s'efforce de colorer sous des noms spécieux.

— Je ne comprends pas encore le moyen... facile, dit Montal avec une intonation hypocrite très-marquée.

— Eh quoi, maître, ajouta Collard, vous ne voulez pas m'entendre!

Je vois bien qu'il faudra m'expliquer sans détours; écoutez-moi donc: si j'ai deviné juste, il y a peu de jours qu'un serviteur du comte apporta au château une somme considérable, qu'il a versée dans les coffres de son Seigneur... Vous comprenez maintenant?...

— Je commence, mon ami... je commence. C'est dans les coffres de Morelly que vous entendez puiser!... merveilleux, le moyen, merveilleux!...

— N'est-ce pas?...

— C'est en effet une voie comme une autre, seulement plus expéditive, pour arriver à la fortune.

— Et pour échapper à l'impérieuse autorité de nos protecteurs. Monsieur Montal, j'ai vécu jusqu'ici dans une humiliante dépendance; jusqu'ici j'ai été enfant et esclave; mais le moment est enfin arrivé de devenir homme et libre!...

— Je restai muet d'horreur, et je rendis intérieurement grâce au ciel de m'avoir fait découvrir un si horrible projet, que je me promis bien de déjouer.

— Mon jeune ami, continua Montal, je me félicite de trouver en vous un caractère franc, énergique et capable d'une telle détermination. Collard, puisque vous m'avez accordé votre confiance, je ne dois pas vous refuser la mienne. Vous savez par quelle ruse j'ai su tromper la vigilance du comte. Jusqu'ici, si j'ai affecté tant de soumission, si j'ai vécu dans une contrainte

continuelle, c'était pour arriver plus sûrement à mes fins. Faire fortune, voilà ma plus chère ambition!... Mais les moyens employés jusqu'ici sont trop lents, et je m'aperçois qu'il faudrait soupirer longtemps encore après un résultat qui pourrait bien n'être que chimérique. Las de ramper sous les volontés du comte et sous les exigences de ma position précaire, aussi bien que la vôtre, je vous offre de

m'associer à vous pour l'exécution du projet sur lequel vous fondez l'espérance de votre avenir.

— Je n'attendais pas de vous une autre résolution, répondit Collard, et je m'applaudis de vous avoir fait une telle confiance. J'accepte donc votre coopération, à condition que nous ne différerons pas à demain. Le comte est absent du château, mais j'ai appris du vieux concierge qu'il arrivera d'un jour à l'autre. Le moment est donc favorable. plus tard l'absence de mon protecteur pourrait contrarier notre projet. Cette nuit même, pénétrons dans ses appartements; enlevons tout ce que nous pourrions trouver d'argent et de bijoux, et allons jour après jour d'une aisance que tous nos efforts ne nous auraient jamais fait rencontrer ici.

— Mais, dit Montal, le jeune comte, votre compagnon d'étude, semble avoir deviné le secret de notre intelligence; car j'ai pu m'apercevoir que, depuis quelque temps, il veille sur nous avec confiance, et observe nos moindres démarches. Comment parvenir à tromper sa vigilance soupçonneuse? S'il allait cette nuit nous surprendre!

— J'ai tout prévu, dit Collard en tirant un poignard de dessous son habit. Vous le voyez, père Montal, voici de quoi trancher les difficultés et renverser les obstacles. J'ai voué au fils du comte une haine qui ne saurait être égalée que par celle que j'éprouve pour son père. Je n'aurais jamais attenté à ses jours, parce que sa mort ne me serait d'aucun profit; mais il est assez maladroit pour vouloir traverser notre projet, je saurai lui faire faire connaissance avec la lame de ce poignard.

— Diable!... reprit Montal avec une secrète satisfaction que le son de sa voix trahissait, il paraît, mon jeune ami, que vous avez envie de ne pas manquer votre coup. Allons!... soit... J'adopte le poignard. Mais, s'il y a des coups à donner, je vous prévienne que vous aurez seul la besogne à faire, car j'ai toujours eu peu de vocation pour les armes...

— Ce qui signifie, dit Collard, que vous êtes un grand poltron! Heureusement j'aurai du courage pour deux.

— Encore une observation qui est pour le moins aussi importante: comment échapperons-nous aux poursuites?

— Ne vous mettez point en peine de cela; nous agirons suivant les événements. Vous êtes rusé, vous; moi, je suis fécond en expédients; nous ne manque-

rons donc pas de moyens d'évasion. Le château du comte est loin de toute habitation. Nous n'avons rien à craindre de deux ou trois vieux domestiques, affaiblis par la vieillesse, et que le sommeil enchaîne sur leur chevet; il nous sera d'ailleurs facile de gagner les montagnes d'où nous pourrions ensuite nous réfugier en Italie.

— Allons!... La nuit est venue; on pourrait s'apercevoir de notre absence, dit Montal.

— Rentrons au château, dit Collard, la fortune nous y attend!

En parlant ainsi, les deux scélérats s'étaient levés, et se dirigeaient en silence vers le château.

J'aurais voulu les arrêter, et leur demander raison de leur affreuse conduite; mais l'horreur ou plutôt l'indignation avaient tellement jeté le trouble dans mon esprit, que j'étais réduit malgré moi à un état de stupeur.

Quand je revins à moi, je courus au château. A peine étais-je parvenu aux dernières marches du sombre escalier qui conduisait au premier étage, que des pas d'hommes firent retentir faiblement l'écho du long corridor où j'allais entrer. Oubliant le danger, je tirai mon épée, et m'avançai d'un pas assuré vers le point d'où le bruit paraissait venir. La porte des appartements de mon père était ouverte; et le premier objet qui s'offrit à mes yeux, ce fut l'infâme Montal....

Sur une table il entassait l'or et les bijoux dont il s'était déjà emparé. En me voyant, il recula saisi d'effroi.

— Monsieur le comte, s'écria-t-il, ne me tuez pas!... Je suis un malheureux!... Ah! pitié!... pitié!... Laissez-moi la vie!

— Et il tomba à mes genoux.

— Infâme brigand!... m'écriai-je, il n'y aura pour toi que la mort et l'enfer!

Et m'étant élancé sur lui, je me préparais à le frapper de mon épée.

A l'instant une porte latérale s'ouvrit, et un autre scélérat s'avança, armé d'un poignard.... C'était Collard, qui se précipitait sur moi avec la fureur d'un lion, et me frappait de plusieurs coups de poignard.

Lorsque je repris mes sens, je me trouvais dans l'appartement que j'occupais habituellement au château. Deux vieux domestiques et le concierge étaient les seules personnes qui entouraient mon lit.

Le médecin avait déclaré que mes blessures n'étaient pas mortelles, et cependant la physionomie de ces fidèles serviteurs, loin de perdre les traces de chagrin que j'y avais remarquées, semblaient au contraire prendre de jour en jour l'empreinte d'une inquiétude toujours croissante.

A continuer

Gravement malade.— Nous regrettons d'apprendre la maladie très grave du fils de M. le juge Bossé, étudiant à la Faculté. Le jeune homme dont le nom est Wilho est atteint d'une péritonite aiguë compliquée d'une inflammation de poumons. Le malade en est au plus mal.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moule, Son, Gru, etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les Fromageries

Tels que

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Forblantiers, Couvreur
Saint-Hyacinthe

APPAREIL EN CHAUFFAGE

A L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

— Spécialité —

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

* * *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

SAM. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St-Antoine, Place du Marché,

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronnerie et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

J. H. MORIN

— MARCHAND DE —

FER, HUILES, PEINTURES, etc.

SPECIALITES :

Fournaises et Poeles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

Oct. '91—1 a.

Remedes sauvages

Ne sont ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens! Avez vous déjà vu le sauvage se servir de miréaux pour les maladies? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des ancienne famille. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille? N'est-ce pas la santé? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir: vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. E. P. Racicot,

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1434, Rue Notre-Dame,

MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel-Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

JOS. HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police.

— Spécialité : —

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Après de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc. Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

PAQUETIE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

— COIN DES RUES —

Williams et St-Casimir, St-Hyacinthe.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

Dr Eng. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

PHARMACIE CENTRALE

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE.

MARCHANDISES SECHES

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

99. Place du Marché, St-HYACINTHE.

ST-HYACINTHE.

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe. M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc. Ses tweeds canadiens, Ang'is et Ecosais, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

PAGNUELO & FRERE

Epicerie de Familles

En gros et détail.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

L. G. BEDARD

Fonderie Agricole

(ÉTABLIE EN 1830)

Charrues, Cribles, Bouleverseurs, Sarcloirs, Renchaussurs, etc. Seul propriétaire de la charrue patentée "BOULAY" avec laquelle on laboure, assis, deux sillons à la fois.

ST-HYACINTHE.

23 juin 92.

MONDAMOUR BROS

MAISON FONDÉE EN 1840

De constructions en pierre, brique et bois

— O —

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises, Fours, etc.

H. N. BERNIER

MAISON FONDÉE EN 1840

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, oviers (Sinks) etc.

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

— O —

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

— O —

198, Rue Cascades

ST-HYACINTHE.

LIBRAIRIE

— DU —

SACRE - CŒUR

Tapisseries!
Bordures!
Décorations de plafond

On trouve à cette librairie l'on peut s'y procurer sur demande: Fournitures de classiques livres de piété etc., ainsi que tous les ouvrages annoncés dans la Bibliographie de ce journal tout aux prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée.

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mont

ST-HYACINTHE

GROS ET DÉTAIL.

Jos. Morin

(Membre de l'Union St-Joseph)

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir assortiment considérable de marchandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes

J. O. DION

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement de quel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Insurances, Hartford & National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis

ST-HYACINTHE.

"L'ÉCHO"

Organe de l'Union St-Joseph St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, Beucher de LaPrade, imprimeur-éditeur, on la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cas